|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Bureau de développement des télécommunications (BDT) |
|  |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-4 | Genève, le 26 mars 2015 |
|  |
|  |  |  | * Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
* A l'Observateur (Résolution 99)
* Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
* Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
 |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
| Objet: | **Invitation à désigner des experts qui fourniront des études de cas et des bonnes pratiques sur la cybersanté et feront part des enseignements qu'ils ont tirés en la matière** |
| Madame, Monsieur,Suite aux décisions de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 et au renouvellement du mandat confié au Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) l'invitant à continuer ses travaux sur la cybersanté avec les partenaires concernés, j'ai l'honneur de vous adresser le présent courrier pour vous demander s'il serait possible de désigner, au sein de votre entité, des experts chargés d'établir la liaison avec les commissions d'études de l'UIT-D sur la question de la cybersanté et de contribuer aux travaux du Bureau de développement des télécommunications (BDT) dans ce domaine. Dans le cadre des travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur les TIC au service de la santé, la Commission d'études 2 de l'UIT-D, au titre de la Question 2/2 intitulée "L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté", a pour mission "d'échanger et de diffuser de bonnes pratiques relatives aux applications de cybersanté dans les pays en développement, par l'intermédiaire du site web de l'UIT/BDT, en étroite collaboration avec le programme pertinent du BDT".Les experts, qui peuvent être des représentants des administrations, des Membres du Secteur UIT-D, des Associés de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D ainsi que des organisations régionales et internationales, assureront la liaison avec le Groupe du Rapporteur pour cette question et avec le Coordonnateur du BDT en soumettant des contributions contenant des informations non confidentielles sur les expériences mondiales, régionales et nationales, des études de cas, des enseignements tirés et des bonnes pratiques dans ce domaine. Les données ainsi recueillies seront rassemblées et mises à la disposition des membres sur le site web des commissions d'études de l'UIT-D pour permettre une diffusion plus large et de meilleurs échanges d'informations. Les documents pertinents seront en outre intégrés dans les produits finals sur les Questions confiées aux commissions d'études.Nous vous saurions gré de bien vouloir faire parvenir au secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D (devsg@itu.int)) les coordonnées des personnes désignées, de préférence d'ici au **1er mai 2015**. Vous voudrez bien noter que les experts ne sont pas rémunérés.Mme Christine Sund, Coordonnatrice des commissions d'études de l'UIT-D, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin. Téléphone: +41 22 730 5999, télécopie: +41 22 730 5484, courriel: devsg@itu.int.Je vous remercie de votre coopération.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteur du BDT |

|  |
| --- |
| Annexe 1Résultats attendus de l'étude de la Question 2/2 de la Commission d'études 2 de l'UIT-DVous trouverez des informations détaillées sur les résultats attendus des travaux menés au titre de la Question 2/2 en ligne à l'adresse:<http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/rgqlist.asp?lg=1&sp=2014&rgq=D14-SG02-RGQ02.2&stg=2>.Vous trouverez des informations détaillées sur les activités passées, en cours et prévues de l'UIT concernant les TIC au service de la santé à l'adresse:<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ14.3.2&stg=2>. |
| Date limite et demandes de renseignementsNous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer les noms de vos experts chargés des questions relatives à la cybersanté au plus tard le **vendredi 1er mai 2015**.Vous voudrez bien noter que les experts ne sont pas rémunérés.Nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir les coordonnées des personnes désignées au secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D (Mme Christine Sund) par courrier électronique à l'adresse: devsg@itu.int, avec copie à M. Hani Eskandar (UIT/BDT/IEE/CYB), Coordonnateur du BDT pour la Question 2/2 (L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté) à l'adresse: hani.eskandar@itu.int. Les coordonnateurs dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT se tiennent eux aussi à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin. Pour les Etats arabes, M. Karim Abdelghani (karim.abdelghani@itu.int); pour l'Afrique, M. Ali Drissa Badiel (alidrissa.badiel@itu.int) et M. Getachew Sahlu (getachew.sahlu@itu.int); et pour l'Asie-Pacifique, M. Ashish Narayan (ashish.narayan@itu.int).Les questions ou les demandes de renseignements complémentaires concernant la désignation des experts chargés des questions relatives à la cybersanté peuvent être adressées au Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D ou aux coordonnateurs.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |